



Impot d'un conjoint separe et decede

Par **aprilia9**, le **17/03/2010** à **18:00**

Bonjour, je suis separe depuis 2003, mon ex epoux vivait en loire atlantique, il est decede en decembre 2009 j'ai prevenu les organismes (impot) pour leur signaler le deces. rncelui avait des problemes avec les impots ainsi qu'avec l'hopital. rnl'hopital ainsi que les impots me demandent de payer les dettes de mon ex epoux. rne que dois je faire, ma situation financiere est des plus mauvaises. rncar depuis le depart de mon ex en 2003, j'ai ete expluse de l'appartement que l'on avait, et j'ai recupere toutes les dettes que l'on avait ensemble et deposer un dossier de surendettement rnrnsuis je oblige de payer aussi les dettes qui à laisser avant de partir rnrnmerci de votre reponse

Par **Patricia**, le **19/03/2010** à **02:35**

Bonsoir, rnrnSéparation officielle (décision de justice) OU officieuse (à l'amiable) ? rnrn2ème cas : rnrnSi séparation à l'amiable entre vous, vous êtes toujours mariés, les liens du mariage subsistent. rnrnSi les époux sont mariés sous le régime de la communauté (sans contrat de mariage), toutes les dettes contractées, seront communes. rnrnJe pense qu'il serait "bien" de repartir à la BdF où vous avez déposé votre dossier de surendettement, pour lui expliquer cet imprévu...